



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00652110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 29 - Tarifs pour 2023 et 2024 des salles et des formations de la Vie associative

Tarifs pour 2023 et 2024 des salles et des formations de la Vie associative

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	08/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de fixer, pour les années 2023 et 2024, les tarifs des salles polyvalentes gérées par le service Vie associative et des formations proposées par celui-ci aux associations.

I. Contexte

Le Service Vie associative assure la gestion de 25 salles mises à la location, dont 10 sont au Kursaal.

Il est nécessaire de disposer dès à présent des tarifs pour 2023 et 2024 pour pouvoir répondre à des demandes de devis de location de professionnels et de congrès. Ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les précédents tarifs 2020-2022 avaient été entièrement retravaillés dans un souci de :

- simplification : en harmonisant les tarifs entre certaines salles du Kursaal et les salles situées sur le reste du territoire bisontin gérées par le service Vie associative,
- clarification : le nombre d'heures correspondant à une ½ ou 1 journée a été clairement affiché et des forfaits ont été mis en place pour les besoins supplémentaires (utilisation de la cuisine, utilisation tardive),
- équité : la participation aux frais de fonctionnement est, à présent, appliquée par jour et les associations et les entreprises, dont le siège social est bisontin, sont favorisées par rapport à celles domiciliées à l'extérieur.

Il est proposé de maintenir les tarifs précédemment votés.

II. Applications des tarifs

Il existe six applications tarifaires selon les demandes : gratuité totale, participation aux frais de fonctionnement, tarif associatif local, tarif associatif hors Besançon, tarif professionnel local et tarif professionnel hors Besançon.

Les tarifs s'appliquent par jour et s'entendent en € TTC.

La gratuité totale est accordée :

- aux services et organisations syndicales de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS,
- à l'ASTB,
- aux organismes reconnus d'utilité publique (selon la liste des Associations Reconnues d'Utilité Publique - ARUP publiée sur le site du Gouvernement),
- aux associations organisatrices de festivals conventionnés par la Ville,
- aux orchestres d'harmonie bisontins (pour 1 spectacle sur 2 jours maximum),
- aux associations locataires d'espaces municipaux (bureaux, locaux d'activité) pour des réunions internes, comme stipulé dans les conventions correspondantes.

La participation aux frais de fonctionnement s'applique, par jour de location, dans les cas suivants :

- évènement dont l'objet est l'accompagnement des personnes en difficulté,
- évènement dont les bénéfices sont reversés à des organismes caritatifs,
L'association doit annoncer à quel(s) organisme(s) elle reverse les sommes lors de la réservation. Elle doit présenter un état financier de l'évènement et un reçu du versement dans les 15 jours suivant celui-ci. A défaut elle perd le bénéfice de ce tarif.
- évènement porté par des établissements culturels publics du territoire bisontin : Conservatoire à Rayonnement Régional, Les 2 Scènes, Centre dramatique national, La Rodia, Institut supérieur des Beaux-Arts, Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- évènement porté par les Maisons de quartier associatives bisontines : MJC Palente, MJC Clairs-Soleils, ASEP, Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux,
- évènement dont l'objet a un caractère éducatif ou pédagogique dans le cadre de spectacles scolaires bisontins.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux :

- organisations syndicales,
- partis politiques,
- comités d'entreprise,
- collectivités territoriales,
- organismes publics,
- administrations d'Etat.

Le tarif professionnel s'applique à tout organisme privé doté de la personnalité morale.

Tarifs des salles du Kursaal

La tarification horaire comptabilise le temps de montage, démontage, remise en propreté et rangement.

Grand Kursaal

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon / Arbre de Noël	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Tarif horaire	20 €	55 €	65 €	130 €	190 €
Conférence / projection ½ journée	80 €	220 €	260 €	520 €	740 €
Spectacle Déjeuner, dîners Soirée dansante, thé dansant Colloque, congrès, séminaire	250 €	730 €	880 €	2 070 €	2 950 €
Journée supplémentaire avec le même spectacle	125 €	365 €	440 €	1 035 €	1 475 €
Forfait brouillard -> Sécurité incendie renforcée (la machine à brouillard n'est pas fournie)	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €

Petit Kursaal

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon / Arbre de Noël	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Tarif horaire	15 €	45 €	55 €	110 €	160 €
Conférence / projection ½ journée	60 €	180 €	220 €	440 €	640 €
Spectacle Congrès, colloque, séminaire	150 €	360 €	440 €	880 €	1 280 €
Journée supplémentaire avec le même spectacle	80 €	180 €	220 €	440 €	640 €
Forfait brouillard -> Sécurité incendie renforcée (la machine à brouillard n'est pas fournie)	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

Autres salles

FORFAIT ½ JOURNEE (jusqu'à 5h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon / Arbre de Noël	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
PROUDHON	20 €	100 €	110 €	180 €	240 €
ORY					
RISSET	15 €	70 €	80 €	120 €	180 €
COLARD					
FOYER DE LA DANSE					
PELLEGRIN	15 €	30 €	35 €	50 €	60 €
THEVENOT					
BIDAULT					

FORFAIT JOURNEE (entre 5 et 10h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon / Arbre de Noël	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
PROUDHON	20 €	150 €	165 €	270 €	360 €
ORY					
RISSET	15 €	105 €	120 €	180 €	270 €
COLARD					
FOYER DE LA DANSE					
PELLEGRIN	15 €	45 €	50 €	75 €	90 €
THEVENOT					
BIDAULT					

FORFAIT LONGUE JOURNEE (au-delà de 10h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon / Arbre de Noël	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
PROUDHON	35 €	220 €	240 €	360 €	540 €
ORY					

Utilisation de la cuisine et vaisselle de remplacement

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
FORFAIT CUISINE	20 €	300 €	300 €	300 €	300 €

Matériel	Prix unit. (TTC)
Assiette plate 24,5 cm OPTIMA	2,60 €
Assiette dessert 19 cm OPTIMA	2,20 €
Verre à pied 12 cl NAPOLI	1,60 €
Verre à pied 18 cl NAPOLI	1,65 €
Verre à pied 24 cl NAPOLI	1,75 €
Flute de champagne 15,5cl NAPOLI	1,40 €
Tasse expresso basse 9 cl cafett	1,90 €
Sous Tasse expresso basse 13 cm	1,50 €
Couteau table Inox MBL Ingres	2,40 €
Couteau dessert Ingres IX 18%	2,30 €
Fourchette table IX 18/0 Ingres	1,80 €

Matériel	Prix unit. (TTC)
Fourchette dessert Ingres IX 18%	1,50 €
Cuillère service Inox 18/0	1,80 €
Cuillère dessert Ingres IX 18%	1,50 €
Cuillère café Inox 18/0	0,30 €
Broc Arc 100 cl	3,00 €
Saladier Verre 26 cm 4,3L	4,00 €
Plat poisson Inox 60*27 cm	13,00 €
Corbeille 26,5*18,5 Inox Cannele	7,00 €
Plat à gratin Inox ovale 38*25 cm	15,00 €
Grille gastronome (étuves)	20,00 €
Percolateur	180,00 €

Tarifs des autres salles de la Vie associative

Salles polyvalentes

FORFAIT ½ JOURNEE (jusqu'à 5h)		Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Salles de capacité supérieure ou égale à 100 personnes	MALCOMBE	20 €	100 €	110 €	180 €	240 €
	BATTANT					
	JEAN ZAY					
	DAVID					
Salles de capacité inférieure à 100 personnes	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 4	10 €	30 €	35 €	50 €	60 €
	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 9					
	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 11					
	ESPACE SIMONE DE BEAUVOIR N° 6					
	ESPACE SIMONE DE BEAUVOIR DANSE					
	HAAG					
	4 VENTS					
	BERLIOZ					

FORFAIT JOURNEE (au-delà de 5 h)		Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Salles de capacité supérieure ou égale à 100 personnes	MALCOMBE	20 €	150 €	165 €	270 €	360 €
	BATTANT					
	JEAN ZAY					
	DAVID					
Salles de capacité inférieure à 100 personnes	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 4	10 €	45 €	50 €	75 €	90 €
	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 9					
	CENTRE PIERRE MENDES FRANCE N° 11					
	ESPACE SIMONE DE BEAUVOIR N° 6					
	ESPACE SIMONE DE BEAUVOIR DANSE					
	HAAG					
	4 VENTS					
	BERLIOZ					

SUPPLEMENTS MALCOMBE, BATTANT ET BREGILLE	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
FORFAIT CUISINE	15 €	70 €	80 €	120 €	180 €
FERMETURE TARDIVE (23 h – 3 h)	15 €	70 €	80 €	120 €	180 €

Galerie de l'ancienne poste

GALERIE DE L'ANCIENNE POSTE Location à la journée	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
	10 €	30 €	35 €	45 €	60 €

Salle du Manège du Fort de Bregille

Il est précisé que pour les années 2021 et 2022, les tarifs de location de la salle du Manège sont identiques aux tarifs dérogatoires votés en 2019 et 2020.

La location de la salle du Manège de capacité de 120 personnes entraîne automatiquement la possibilité de bénéficier du parc (1,5 hectares). Les locataires le demandant peuvent également avoir accès à 2 autres salles du Fort (au rez-de-chaussée). La mise à disposition de ces espaces se veut occasionnelle du fait de leur mauvais état général (problème d'étanchéité des huisseries, de chauffage et grande vétusté).

	Participation frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Forfait demi-journée (jusqu'à 5 h)	10 €	50 €	55 €	90 €	120 €
Forfait journée (au-delà de 5 h)		75 €	80 €	135 €	180 €

	Participation frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Supplément cuisine	10 €	35 €	40 €	60 €	90 €
Supplément fermeture tardive	10 €	35 €	40 €	60 €	90 €

Tarifs des formations organisées par la Vie associative

Les formations s'inscrivent dans une stratégie d'information des acteurs associatifs en complément des conseils individualisés. Elles ont pour objectifs de :

- sensibiliser les dirigeants d'association quant à leurs obligations et responsabilités,
- accompagner les associations dans la mise en œuvre et le développement de leurs projets associatifs,
- apporter aux bénévoles, salariés et volontaires, les outils de base indispensables à une bonne gestion de leur structure.

Le public cible est toute personne membre ou dirigeant d'une association dont le siège social est situé à Besançon (bénévole, salarié ou volontaire), intervenant dans tous secteurs d'activité (culturel, social, sportif, humanitaire...).

Le nombre de participants par formation, limité à 10-12, favorise l'interactivité et permet aux acteurs associatifs d'échanger sur leurs pratiques, de développer des liens et de faire naître des coopérations.

En 2019, 180 participants ont participé à 22 formations représentant un total de 130 h.

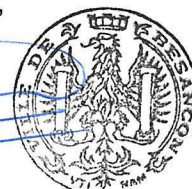
Les tarifs restent inchangés depuis 2015.

Tarifs des formations		
Durée de la formation	Tarifs (forfait)	Coût horaire
14 heures	20 €	1,43 €/h
12 heures	18 €	1,50 €/h
9 heures	14 €	1,55 €/h
7 heures	11 €	1,57 €/h
6 heures	10 €	1,66 €/h
5 heures	9 €	1,80 €/h
4 heures	7 €	1,75 €/h
3 heures	6 €	2,00 €/h

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal adopte les tarifs, pour les années 2023 et 2024, des salles et des formations de la Vie associative.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14